

Recommandation sur la lutte contre le narcotrafic

**Deuxième Assemblée générale de la Conférence parlementaire des Amériques
Río Grande, Puerto Rico, 19 au 23 juillet 2000**

CONSIDÉRANT que le narcotrafic et la criminalité qui y est associée menacent les sociétés, les économies et les institutions démocratiques des Amériques en mettant en péril les valeurs éthiques sur lesquelles elles reposent et constituent des obstacles majeurs au développement humain durable et au développement économique;

CONSIDÉRANT que la criminalité organisée, incluant celle liée au narcotrafic, est un problème transfrontalier qui se développe à un rythme alarmant dans le continent et qui nécessite une coopération accrue et plus efficace entre tous les États des Amériques;

CONSIDÉRANT que la consommation et la production des drogues illégales dans les Amériques entraînent des coûts sociaux énormes et que les diverses formes de violence qui sont associées à leur caractère illégal portent atteinte à la sécurité de l'ensemble de la population;

Nous, représentantes et représentants des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des Parlements régionaux et des organisations interparlementaires des Amériques:

CONVENONS de nous doter d'une information médicale et sociale complète et contemporaine permettant d'analyser les coûts et les bénéfices respectifs associés tant à l'interdiction complète de consommer de la drogue qu'à sa libéralisation en tout ou en partie;

NOUS ENGAGEONS à faire le suivi du problème du narcotrafic ainsi que des conventions et traités internationaux qui seront signés ou qui ont déjà été signés, afin d'en mesurer l'impact sur la réduction de la production, sur le trafic et sur la consommation des drogues, à l'échelle des Amériques et au sein de chaque pays;

CONVENONS de poursuivre nos efforts en vue de la mise en application, au sein de nos institutions et de nos pays respectifs, des conventions et des accords régionaux et internationaux en matière de lutte au narcotrafic auxquels plusieurs pays des Amériques ont déjà souscrit;

SOUHAITONS que l'on sensibilise davantage les populations de l'ensemble des Amériques aux ramifications du narcotrafic et de la criminalité qui y est associée ainsi qu'à leurs effets dévastateurs sur le développement humain et le développement économique des populations;

CONVENONS de favoriser une plus grande harmonisation des législations et de contribuer à éliminer les lourdeurs administratives des appareils étatiques afin de lutter de plus en plus efficacement contre toute forme de criminalité liée au narcotrafic dans les Amériques;

CONVENONS d'évaluer l'utilisation des drogues à des fins médicales comme moyen de prévenir la récidive et d'éviter les comportements criminels;

EXHORTONS et recommandons aux chefs d'État et de gouvernement des Amériques d'accentuer la coopération interaméricaine pour réduire la production et la consommation de drogues illégales, y compris les produits chimiques précurseurs, à éliminer le narcotrafic et le blanchiment d'argent ainsi qu'à sanctionner sévèrement les individus, les organisations et les personnes morales reconnus coupables de ces activités criminelles, dans le respect des principes de souveraineté territoriale et de responsabilité partagée;

CONVENONS de favoriser la participation de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA) à des forums internationaux qui débattent du problème de la lutte contre le narcotrafic tout en nous engageant à informer tous les parlementaires des Amériques de la progression des discussions qui s'y tiennent afin d'atteindre les objectifs énoncés aux paragraphes précédents.